

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE



FASCICULE



PRINCIPAUX **T**EXTES **L**ÉGISLATIFS ET **R**ÉGLEMENTAIRES
À **C**ARACTÈRE **S**CIENTIFIQUE ET **T**ECHNOLOGIQUE

MARS 2016/DGRSDT

NOTE DE PRÉSENTATION

La recherche scientifique et développement technologique repose sur un Dispositif législatif et Règlementaire à vocation nationale et multisectorielle.

Ce dernier est basé sur les instruments énoncés qui sont appelés à soutenir l'activité de recherche et de développement technologique dans toute l'acception du terme.

À cet effet, la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (**DGRSDT**) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (**MESRS**) élabore un recueil constitué des principaux textes législatifs et réglementaires publiés au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, couvrant le volet recherche et développement technologique.

L'objet du présent *Fascicule* étant de rassembler et de présenter l'ensemble des textes juridiques et réglementaires régissant les domaines de l'Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et le Développement Technologique.

Il s'agit de constituer, d'ores et déjà, un outil de travail succinct à l'attention des responsables de toutes les entités de R&DT, des opérateurs économiques et de tous les acteurs socio-économiques.

L'élaboration du présent fascicule est une référence pour tous ceux ou celles qui participent, à un titre ou à un autre, à la consultation, à l'enrichissement et/ou à la préparation future de textes normatifs à caractère scientifique et technologique.

Les avis et suggestions appropriés à l'enrichissement ou à l'élaboration de nouvelles dispositions pertinentes en la matière sont vivement recommandés pour être transmis à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.

N.B.:

Tous les textes peuvent être téléchargés via le site du Secrétariat Général du Gouvernement : www.joradp.dz

***TEXTES LÉGISLATIFS & RÉGLEMENTAIRES
RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE***

DISPOSITIF LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE RELATIF À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

ACCORD – CADRE DE COOPÉRATION

Accord-cadre de Coopération en matière de Science et Technologie entre l'Algérie et l'Union Européenne : Décret présidentiel n°13 -121 du 22 Joumada El Oula 1434 correspondant au 3 avril 2013 portant ratification de l'accord entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et l'Union européenne sur la coopération scientifique et technologique, signé à Alger, le 19 mars 2012.

RÉFÉRENCE : JORA n° 25 du 12/05/2013

LOIS

Loi n°98-11 du 22 août 1998 portant loi d'Orientation et de Programme à Projection Quinquennale sur la Recherche Scientifique et le Développement Technologique 1998-2002.

RÉFÉRENCE : JORA n° 62 du 24/08/1998

Loi n°08-05 du 23 février 2008 modifiant et complétant la loi n°98-11 du 22 août 1998 portant loi d'Orientation et de Programme à Projection Quinquennale sur la Recherche Scientifique et le Développement Technologique.

RÉFÉRENCE : JORA n° 10 du 27/02/2008

Loi n°15-21 du 30 décembre 2015 portant loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique.

RÉFÉRENCE : JORA n° 71 du 30/12/2015

DÉCRET PRÉSIDENTIEL

Décret présidentiel n°11-269 du 2 Ramadhan 1432 correspondant au 2 août 2011 modifiant et complétant le décret présidentiel n° 89-164 du 29 août 1989 instituant le «Prix du Président de la République pour la science et la technologie».

RÉFÉRENCE : JORA n° 43 du 03/08/2011

DÉCRETS EXÉCUTIFS

Décret exécutif n°13-81 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les missions et l'organisation de la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique.

RÉFÉRENCE : JORA n° 08 du 06/02/2013

Décret exécutif n°99-257 du 8 Chaabane 1420 correspondant au 16 novembre 1999 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherche.

RÉFÉRENCE : JORA n° 82 du 21/11/1999

Décret exécutif n°99-244 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 octobre 1999 fixant les règles de création, d'organisation et de fonctionnement du laboratoire de recherche.

RÉFÉRENCE : JORA n° 77 du 03/11/1999

Décret exécutif n°92-22 du 13 janvier 1992 portant création, organisation et fonctionnement des commissions intersectorielles de promotion, de programmation et d'évaluation de la recherche scientifique et technique.

RÉFÉRENCE : JORA n° 05 du 22/01/1992

Décret exécutif n°08-238 du 24 Rajab 1429 correspondant au 27 juillet 2008 modifiant et complétant le décret exécutif n°92-22 du 13 janvier 1992 portant création, organisation et fonctionnement des commissions intersectorielles de promotion, de programmation et d'évaluation de la recherche scientifique et technique.

RÉFÉRENCE : JORA n° 43 du 30/07/2008

Décret exécutif n°92-23 du 13 janvier 1992 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de la recherche scientifique et technique.

RÉFÉRENCE : JORA n° 05 du 22/01/1992

Décret exécutif n°99-243 du 31 octobre 1999 fixant l'organisation et le fonctionnement des comités sectoriels permanents de recherche scientifique et de développement technologique.

RÉFÉRENCE : JORA n° 77 du 03/11/1999

Décret exécutif n°11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique.

RÉFÉRENCE : JORA n° 66 du 04/12/2011

Décret exécutif n°11-397 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant les règles particulières de gestion de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

RÉFÉRENCE : JORA n° 66 du 04/12/2011

Décret exécutif n°12-293 du 2 Ramadhan 1433 correspondant au 21 juillet 2012 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement des services communs de recherche scientifique et technologique.

RÉFÉRENCE : JORA n° 44 du 29/07/2012

Décret exécutif n°11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique (**Chapitre 7/Conditions de création de filiales et prise de participations** par l'établissement public à caractère scientifique et technologique).

RÉFÉRENCE : JORA n° 66 du 04/12/2011

Décret exécutif n°11-397 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant les règles particulières de gestion de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (**Chapitre 4/Conditions de création de filiales et prise de participations** par l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel).

RÉFÉRENCE : JORA n°66 du 04/12/2011

Décret exécutif n°98-137 du 6 Moharram 1419 correspondant au 3 mai 1998 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique.

RÉFÉRENCE : JORA n°28 du 06/05/1998

Décret exécutif n°11-398 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence thématique de recherche.

RÉFÉRENCE : JORA n°66 du 04/12/2011

Décret exécutif n°12-19 du 15 Safar 1433 correspondant au 9 janvier 2012 portant transformation de l'agence nationale pour le développement de la recherche universitaire en agence thématique de recherche en sciences et technologie.

RÉFÉRENCE : JORA n° 07 du 14/02/2012

Décret exécutif n°12-20 du 15 Safar 1433 correspondant au 9 janvier 2012 portant transformation de l'agence nationale pour le développement de la recherche en santé en agence thématique de recherche en sciences de la santé.

RÉFÉRENCE : JORA n° 07 du 14/02/2012

Décret exécutif n°12-95 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 portant création de l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agro-alimentaires.

RÉFÉRENCE : JORA n° 14 du 07/03/2012

Décret exécutif n°12-96 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 portant création de l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines.

RÉFÉRENCE : JORA n° 14 du 07/03/2012

Décret exécutif n°12-97 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 portant création de l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie.

RÉFÉRENCE : JORA n° 14 du 07/03/2012

Décret exécutif n°13-109 du 5 Joumada El Oula 1434 correspondant au 17 mars 2013 fixant les modalités de création et de fonctionnement de l'équipe de recherche.

RÉFÉRENCE : JORA n° 16 du 20/03/2013

ARRÊTÉS INTERMINISTÉRIELS

Arrêté Interministériel n°40 du 12 mai 2011 fixant les Activités de recherche développement au sein de l'Entreprise.

Arrêté Interministériel n°13 du 1 mars 2012 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-082 intitulé «Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique».

**ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SCIENCE
ET TECHNOLOGIE ENTRE L'ALGÉRIE ET L'UNION EUROPÉENNE**

**DÉCRET PRÉSIDENTIEL N°13 -121 DU 03 AVRIL 2013 PORTANT
RATIFICATION DE L'ACCORD ENTRE LA RÉPUBLIQUE
ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE ET L'UNION
EUROPÉENNE SUR LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**

**LOI N°98-11 DU 22 AOÛT 1998 PORTANT LOI D'ORIENTATION
ET DE PROGRAMME À PROJECTION QUINQUENNALE SUR LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE 1998-2002**

**LOI N°08-05 DU 23 FÉVRIER 2008 MODIFIANT ET COMPLÉTANT
LA LOI N°98-11 DU 22 AOÛT 1998 PORTANT LOI D'ORIENTATION
ET DE PROGRAMME À PROJECTION QUINQUENNALE SUR LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE**

**LOI N°15-21 DU 30 DECEMBRE 2015 PORTANT LOI
D'ORIENTATION SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET LE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

**DÉCRET PRÉSIDENTIEL N°11-269 DU 2 AOÛT 2011 MODIFIANT ET
COMPLÉTANT LE DÉCRET PRÉSIDENTIEL N°89-164 DU 29 AOÛT
1989 INSTITUANT LE «PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE»**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°13-81 DU 30 JANVIER 2013 FIXANT LES
MISSIONS ET L'ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°99-257 DU 16 NOVEMBRE 1999 FIXANT LES
MODALITÉS DE CRÉATION, D'ORGANISATION ET DE
FONCTIONNEMENT DES UNITÉS DE RECHERCHE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°99-244 DU 31 OCTOBRE 1999 FIXANT LES
RÈGLES DE CRÉATION, D'ORGANISATION ET DE
FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°92-22 DU 13 JANVIER 1992 PORTANT
CRÉATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES
COMMISSIONS INTERSECTORIELLES DE PROMOTION, DE
PROGRAMMATION ET D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°08-238 DU 27 JUILLET 2008 MODIFIANT ET
COMPLÉTANT LE DÉCRET EXÉCUTIF N°92-22 DU 13 JANVIER 1992
PORTANT CRÉATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
DES COMMISSIONS INTERSECTORIELLES DE PROMOTION,
DE PROGRAMMATION ET D'ÉVALUATION
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°92-23 DU 13 JANVIER 1992 PORTANT
CRÉATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°99-243 DU 31 OCTOBRE 1999 FIXANT
L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS
SECTORIELS PERMANENTS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°11-396 DU 24 NOVEMBRE 2011 FIXANT
LE STATUT-TYPE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N° 11-397 DU 24 NOVEMBRE 2011 FIXANT LES
RÈGLES PARTICULIÈRES DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL
ET PROFESSIONNEL**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°12-293 DU 21 JUILLET 2012 FIXANT LES
MISSIONS, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES
SERVICES COMMUNS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**

**CONDITIONS DE CRÉATION DE FILIALES ET PRISE DE
PARTICIPATIONS PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

CHAPITRE 7

**CONDITIONS DE CRÉATION DE FILIALES ET PRISE DE
PARTICIPATIONS PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE
SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL**

CHAPITRE 4

**DÉCRET EXÉCUTIF N°98-137 DU 3 MAI 1998 PORTANT CRÉATION,
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE
NATIONALE DE VALORISATION DES RÉSULTATS DE LA
RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N° 11- 398 DU 24 NOVEMBRE 2011 FIXANT
LES MISSIONS, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT
DE L'AGENCE THÉMATIQUE DE RECHERCHE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°12-19 DU 9 JANVIER 2012 PORTANT
TRANSFORMATION DE L'AGENCE NATIONALE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE EN
AGENCE THÉMATIQUE DE RECHERCHE EN SCIENCES
ET TECHNOLOGIE**

DÉCRET EXÉCUTIF N°12-20 DU 9 JANVIER 2012 PORTANT
TRANSFORMATION DE L'AGENCE NATIONALE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN SANTÉ EN AGENCE
THÉMATIQUE DE RECHERCHE EN SCIENCES DE LA SANTÉ

**DÉCRET EXÉCUTIF N°12-95 DU 1^{er} MARS 2012 PORTANT
CRÉATION DE L'AGENCE THÉMATIQUE DE RECHERCHE
EN BIOTECHNOLOGIE ET SCIENCES AGRO-ALIMENTAIRES**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°12-96 DU 1^{er} MARS 2012 PORTANT
CRÉATION DE L'AGENCE THÉMATIQUE DE RECHERCHE
EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°12-97 DU 1^{er} MARS 2012 PORTANT
CRÉATION DE L'AGENCE THÉMATIQUE DE RECHERCHE
EN SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE**

**DÉCRET EXÉCUTIF N°13-109 DU 17 MARS 2013 FIXANT LES
MODALITÉS DE CRÉATION ET DE FONCTIONNEMENT
DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°40 DU 12 MAI 2011 FIXANT LES
ACTIVITÉS DE RECHERCHE DÉVELOPPEMENT
AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°13 DU 1 MARS 2012 FIXANT
LA NOMENCLATURE DES RECETTES ET DES DÉPENSES
DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE N° 302-082 INTITULÉ
«FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE»**

**ACTIVITÉS DE RECHERCHE DÉVELOPPEMENT
AU SEIN DE L'ENTREPRISE
-QUELQUES PRÉCISIONS-**

Les activités de recherche développement au sein de l'entreprise puisent leur ancrage juridique dans les textes suivants :

1. Loi de Finances Complémentaire pour 2009 (Article 09).
2. Arrêté Interministériel n° 40 du 12 mai 2011 fixant les Activités de recherche développement au sein de l'Entreprise.
3. Arrêté Interministériel n°13 du 1 mars 2012 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-082 intitulé « Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique ».

A) Exonération fiscale

- Conformément aux dispositions de l'article **09 de la Loi de Finances Complémentaire pour 2009** et l'article **04 de l'Arrêté Interministériel n°40 du 12 mai 2011 fixant les Activités de recherche développement au sein de l'Entreprise**, les entreprises qui veulent engager des travaux de recherche afin de contribuer au développement technologique des produits et des procédés de production **bénéficieront d'un taux de déduction de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), qui est relevé de 1% au taux de 10%.**
- Aussi, le bénéfice de cet avantage est conditionné par l'engagement de l'entreprise à réinvestir le montant correspondant à cette déduction, et ce, au profit de travaux de recherche développement au sein de l'entreprise.
- Considérant l'article **05 de l'Arrêté Interministériel n°40 du 12 mai 2011 fixant les Activités de recherche développement au sein de l'Entreprise**, les activités de recherche développement au sein de l'entreprise qui ouvrent droit à cette déduction sont :
 - Agriculture, alimentation, forêts, espaces naturels et ruraux,
 - Pêche et aquaculture,
 - Ressources en eau,
 - Environnement et promotion du développement durable,
 - Prévention des catastrophes naturelles et protection contre les risques majeurs,
 - Exploration et exploitation des matières premières,
 - Valorisation des matières premières et industries,
 - Sciences fondamentales,
 - Energies renouvelables,
 - Hydrocarbures,
 - Technologies de l'information et de la communication,

- Technologies industrielles,
 - Biotechnologie,
 - Habitat, construction et urbanisme,
 - Travaux publics,
 - Santé,
 - Transports, et
 - Développement des régions arides, semi-arides, montagneuses et la lutte contre la désertification.
- En vertu de l'article **03** de **l'Arrêté Interministériel n°40 du 12 mai 2011 fixant les Activités de recherche développement au sein de l'Entreprise**, l'entreprise est tenue de déclarer les montants engagés à la DGRSDT.
- Après cette déclaration, une Attestation de validation de la recherche est délivrée à l'entreprise dans un délai de 45 jours.

B) Bonification du compte d'affectation spéciale n° 302-082 intitulé « Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique »

- Conformément aux dispositions de l'article **02 de l'Arrêté Interministériel n°13 du 1 mars 2012 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-082 intitulé « Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique »**, toutes entités (entreprises publiques ou privées exerçant des activités de recherche développement) dotées de l'autonomie financière chargées de l'exécution et/ou de la gestion et du suivi de l'exécution des projets de recherche scientifique et du développement technologique dans le cadre des conventions établies avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche **bénéficieront du Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique**.
- Ces dotations sont incluses dans les dépenses liées au développement de la recherche scientifique et technologique et à sa valorisation économique.

**Ce Fascicule a été réalisé par les Services de la Direction
Générale de la Recherche Scientifique et du
Développement Technologique (DGRSDT).**

**Adresse : 128, chemin Med. Gacem El-Madania, Alger, Algérie
Tél/Fax : 00213 21 27 86 20**
